



DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Thierry COULHON, Président du directoire de l'Institut Polytechnique de Paris,

Vu le décret n° 2019-549 du 31 mai 2019 modifié portant création de l'établissement public expérimental Institut Polytechnique de Paris et approbation de ses statuts ;

Vu le décret du 16 juillet 2024 portant nomination de Thierry COULHON aux fonctions de Président du directoire de l'Institut Polytechnique de Paris ;

Vu l'arrêté du 2 juillet 2021 accréditant l'Institut Polytechnique de Paris en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat ;

Vu le Règlement Intérieur de l'Institut Polytechnique de Paris du 14 mars 2025 ;

Vu la décision de M. Thierry COULHON n° IP Paris2025/056/D/DPR/BB/PRD du 3 juillet 2025, portant nomination de M. Jamal ATIF aux fonctions de Vice-Président Recherche et Innovation de l'Institut Polytechnique de Paris ;

Décide :

Article 1 :

Délégation est donnée à M. Jamal ATIF, Vice-Président Recherche et Innovation de l'Institut Polytechnique de Paris, aux fins de signer les actes et décisions relatifs aux étudiants en formation de doctorat, dont la liste suit :

- Conventions d'accueil.

Article 2 :

Délégation est donnée à M. Jamal ATIF, Vice-Président Recherche et Innovation de l'Institut Polytechnique de Paris, aux fins de signer les actes et décisions relatifs aux doctorants de l'Institut Polytechnique de Paris inscrits à l'École Doctorale de l'Institut Polytechnique de Paris

(N° 626) ou à l'École Doctorale de Mathématiques HADAMARD (N° 574), dont la liste suit :

- Convention de cotutelle internationale ;
- Formulaire d'autorisation à diriger un doctorant sans habilitations à diriger des recherches (après accord du Conseil Académique) ;
- Autorisation d'inscription ;
- Certificat de scolarité en français et en anglais ;
- Attestations de paiement ;
- Désignation des rapporteurs de thèse ;
- Proposition de jury de thèse ;
- Autorisation de soutenance de thèse ;
- Certificat de réussite en français et en anglais ;
- Autorisation et formulaire de transfert d'établissement ;
- Demande de dérogation au caractère public de la soutenance (huit-clos) et avis de confidentialité ;
- Autorisation de césure ;
- Décision d'abandon de thèse ou autre décision, faisant suite à une procédure de résolution de conflit ;
- PV et lettres d'admission relatifs aux attributions de bourses doctorales et de contrats doctoraux.

Article 3 :

Délégation est donnée à M. Jamal ATIF, Vice-Président Recherche et Innovation de l'Institut Polytechnique de Paris, aux fins de signer les actes et décisions relatifs aux habilitations à diriger des recherches de l'Institut Polytechnique de Paris, dont la liste suit :

- Autorisation d'inscription ;
- Désignation des rapporteurs ;
- Proposition de jury ;
- Autorisation de soutenance ;
- Autorisation de dérogation aux habilitations à diriger des recherches ;
- Autorisation de dérogation permanente ;
- Attestation de réussite.

Article 4 :

Le délégataire est tenu de se conformer aux lois, décrets, règlements et circulaires en vigueur ainsi qu'à l'ensemble des décisions, règlements et procédures internes à l'Institut Polytechnique de Paris. Il rend compte, en tant que de besoin, de l'usage fait de cette délégation.

La signature par le délégataire des pièces et actes mentionnés aux articles 1 à 3 de la présente décision devra être précédée de la formule indicative suivante « Par délégation ».

Les matières ainsi déléguées ne peuvent faire l'objet d'une subdélégation.

Article 5 :

La présente décision fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'Institut Polytechnique de Paris à l'exception du spécimen de signature.

Une copie de la présente décision sera transmise à l'agent comptable.

Fait à Palaiseau, ***en un exemplaire original.***

Thierry COULHON